

CONTRAT DE DISTRIBUTION INTERNATIONALE



Date:

Entre,

..... [dénomination de la société], dont la siège se trouve à..... [adresse, pays, ville], enregistrée au Registre du Commerce/fiscal sous le numéro (ci-après, "le Fournisseur").

et,

..... [dénomination de la société], dont la siège se trouve à..... [adresse, pays, ville], enregistrée au Registre du Commerce/fiscal sous le numéro (ci-après, "le Distributeur").

Préambule [Les Parties peuvent insérer un préambule pour expliquer les activités de chacun et décrire l'histoire de leurs relations, si par exemple le contrat vient en continuation d'une relation antérieure].

.....
.....

Il est convenu ce qui suit:

1. Produits et Territoire

Alternative A. Le Fournisseur déclare qu'il se consacre à la fabrication et/ou commercialisation des produits suivants (ci-après "les Produits") et que ceux-ci lui appartenant entièrement, il octroie au Distributeur le droit de les promouvoir et de les commercialiser sur le territoire décrit ci-après (ci-après, "le Territoire").

Alternative B. Le Fournisseur déclare qu'il se consacre à la fabrication et/ou commercialisation des produits figurant à l'Annexe 1 de ce Contrat (ci-après, "les Produits") et ceux-ci lui appartenant entièrement, il octroie au Distributeur le droit de les promouvoir et de les commercialiser sur le territoire également délimité dans cette même Annexe 1 (ci-après, "le Territoire").

2. Obligations du Distributeur

Le Distributeur achètera et vendra à son nom et pour son compte sur le Territoire les Produits que lui fournira le Fournisseur. Il ne pourra agir au nom ni pour le compte du Fournisseur, à moins d'avoir obtenu l'autorisation préalable et écrite de celui-ci. De plus, il ne pourra pas non plus soumettre à transformation les produits objet de ce Contrat.

3. Exclusivité

Alternative A. Pendant la durée du présent Contrat, le Fournisseur octroie au Distributeur le droit exclusif de commercialiser et de vendre les Produits sur le Territoire. Si le Fournisseur vendait tout autre produit sur le Territoire, il devra en informer le Distributeur afin de déterminer la possibilité de l'inclure parmi les Produits décrits à [la Clause 1 (pour l'Alternative A de la Clause 1) ou l'Annexe 1 (pour l'Alternative A de la Clause)] de ce Contrat.

Alternative B. Pendant la durée du présent Contrat, le Fournisseur octroie au Distributeur le droit exclusif de commercialiser et de vendre les Produits sur le Territoire. Cela dit, il pourra négocier et vendre directement sur le Territoire à des clients potentiels remplissant les conditions établies à l'Annexe 2 de ce Contrat.

Alternative C. Pendant la durée du présent Contrat, le Fournisseur pourra commercialiser et vendre les Produits sur le Territoire, soit directement, soit à travers d'autres personnes physiques ou morales. Pour les ventes ainsi générées, le Distributeur n'aura pas le droit de percevoir une rémunération.

4. Ventés directes

Dans le cas des opérations d'achat-vente avec des clients situés sur le Territoire auxquelles le Distributeur ne souhaite pas participer:

Alternative A. Il devra en informer le Fournisseur et le mettre en contact avec les clients, mais ne percevra pas de commission pour cela.

Alternative B. Il pourra exercer en tant qu'intermédiaire, touchant pour cela une commission de % sur le montant des ventes réalisées.

Exemple de 2 pages sur un total de 12 pages de Contrat de Distribution Internationale

Pour plus d'informations sur ce contrat cliquez ici:
 [CONTRAT DE DISTRIBUTION INTERNATIONALE](#)